

Demande de pension de retraite d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle

Article D.1 du code des pensions civiles et militaires de retraite

Ce formulaire et les documents demandés doivent être adressés à votre service gestionnaire de personnel

<u>IMPORTANT</u>: Ce formulaire ne doit pas être utilisé par les personnels des administrations, juridictions et établissements publics suivants:

- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Conseil Economique, Social et Environnemental;
- Conseil d'Etat ;
- Direction Générale de l'Aviation Civile ;
- Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;
- Direction Générale des Finances Publiques ;
- Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture ;
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- Institut de Recherche pour le Développement ;
- Ministère chargé de la Justice.

Ces personnels doivent utiliser le formulaire Cerfa n° 14903 « Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un magistrat ».





Informations concernant la DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle



- Ce formulaire vous permet de demander votre pension de retraite Attention! Vous devez avoir aussi déposé votre demande de départ à la retraite auprès de votre administration gestionnaire.
- La procédure de départ à la retraite

Après la réception de ce formulaire, votre service de gestion du personnel constitue votre dossier de pension et le transmet au Service des Retraites de l'Etat.

Ce dernier calcule le montant de votre pension et procède à sa concession. Il vous adresse par voie postale votre **titre de pension** accompagné d'**une déclaration pour sa mise en paiement**, à retourner au Centre des retraites qui vous est indiqué.

Avertissement sur la mise en paiement de la pension

Attention! Si vous êtes âgé(e) de 55 ans ou plus à la date de mise en paiement de votre pension, vous devez avoir cessé toute activité rémunérée, salariée ou non salariée, entraînant une affiliation à un régime de retraite de base (CNAV, MSA, RSI, CNAVPL...) pour en obtenir le versement. Exception: cette obligation ne concerne pas les militaires, les titulaires de pension d'invalidité, les activités artistiques et la participation à des instances consultatives, visées à l'article L. 86 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

- Quelques conseils pour vous aider à remplir ce formulaire
- Tableau B Veuillez indiquer votre adresse actuelle complète à laquelle sera envoyé le document récapitulatif de votre carrière, préalable à l'attribution de votre pension. Si vous avez prévu ensuite de déménager et si vous connaissez la date de votre déménagement, merci d'indiquer votre adresse de retraite et la date du déménagement. Selon la date que vous aurez mentionnée, votre titre de pension vous sera envoyé à l'une ou l'autre de ces deux adresses.
- **Tableau** D Merci de joindre les pièces justificatives lorsqu'elles vous sont demandées en cas de départ anticipé à la retraite.
- **Tableau** E Vous ne devez déclarer ici que le mariage. Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) et le concubinage ne sont pas concernés. Si le nombre de lignes de ce tableau est insuffisant pour décrire votre situation, merci de porter les compléments d'information sur un papier libre joint à ce formulaire.
- Si vous envisagez d'exercer une activité après votre départ à la retraite

Renseignez-vous sur la législation en vigueur en matière de cumul d'une pension et d'une rémunération d'activité dont l'application peut entraîner la suspension du paiement de la pension :

- en consultant la notice consacrée à ce sujet, disponible sur le site internet : www.pensions.bercy.gouv.fr;
- ou directement auprès de votre Centre de retraites au 0810 10 33 35.

L'activité professionnelle que vous exercerez après la mise en paiement de votre pension ne vous ouvrira aucun nouveau droit dans un régime de retraite obligatoire de base ou complémentaire (CNAV, MSA, RSI, CNAVPL...).



Informations pratiques

Envoyez les pages 4 à 7 de votre demande de pension de retraite et les justificatifs demandés à votre Service de gestion du personnel

- si vous désirez des informations complémentaires, consultez le site internet www.pensions.bercy.gouv.fr
- si vous désirez un complément d'information sur la retraite additionnelle, consultez le site internet www.erafp.fr



Pour en savoir plus sur vos droits à retraite et sur votre pension, une brochure est disponible sur le site du régime des retraites de l'Etat :

www.pensions.bercy.gouv.fr

- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux renseignements donnés dans le présent formulaire.
- La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 92 du code des pensions civiles et militaires de retraite).

Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant auprès du Service des Retraites de l'Etat du ministère des finances et des comptes publics.

d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle



Important : merci de remplir ce formulaire très lisiblement

$\overline{}$		\sim
111	i êtes-\	1011C 1
	I	α
S U	1 6166 1	Jude :

A	NOM DE FAMILLE (EN MAJUSCULES):	PRÉNOMS (DANS L'ORDRE DE L'ÉTAT CIVIL, <u>SOULIGNEZ LE PRÉNOM USUEL</u>):		
	NOM D'USAGE (EN MAJUSCULES):			
	DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	NUMÉRO DE SÉCURITE SOCIALE :		
_	Vos coordonnées			
E	ADRESSE COMPLÈTE ACTUELLE :			
	TÉLÉPHONE DOMICILE :	TÉLÉPHONE PORTABLE :		
	ADRESSE COMPLÈTE DE RETRAITE SI VOUS AVEZ PRÉVU DE DÉMÉ	ÉNAGER :		
	DATE DE DÉMÉNAGEMENT :			
-	ADRESSE ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNELLE :			
	ADDESCE ÉLECTRONIOUS DEDCONNELLE.	<u> </u>		
	ADRESSE ÉLECTRONIQUE PERSONNELLE :			
	État civil et adresse du représenta	nt lágal		
	•	onne habilitée à percevoir la pension		
	lorsque le pensionné (incapable majeur, pl	acé sous tutelle, etc) ne peut le faire lui-même.		
C	NOM DE FAMILLE OU RAISON SOCIALE (en majuscules):	NOM D'USAGE (EN MAJUSCULES):		
	PRÉNOMS (DANS L'ORDRE DE L'ÉTAT CIVIL, <u>SOULIGNEZ LE PRÉNOM USUEL</u>):	PAYS (SI RÉSIDENCE HORS DE FRANCE):		
		TÉLÉPHONE :		
ADRESSE COMPLÈTE :				
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :				

d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle



Votre situation administrative et de départ

_	voire situation autimistrative et de depart						
D	GRADE :						
-	ADMINISTRATION : (en cas de détachement, indiquez l'administration auprès de laquelle vous avez déposé votre demande de départ à la retraite)						
	DATE SOUHAITÉE DE LA MISE EN PAIEMENT DE LA PENSION (JJ/MM/AAAA) :						
	MOTIFS DE VOTRE DÉPART À LA RETRAITE : (veuillez cocher la case appropriée à votre situation)						
	☐ Départ à l'âge légal de la retraite ou au-delà						
	☐ Invalidité						
	Départ anticipé au titre : (veuillez cocher la case appropriée à votre situation)						
	de parent d'au moins 3 enfants ;						
	☐ d'une carrière longue ;						
	☐ de parent d'un enfant vivant âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % ;						
	 de fonctionnaire handicapé avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % ou ayant la qualité de travailleur handicapé; 						
	de fonctionnaire atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable ;						
	d'un conjoint atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable.						
	Pièces à fournir en cas de départ anticipé au titre de :						
	(article L. 24-1 du code des pensions civiles et militaires de retraite)						
	Parent d'un enfant vivant âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % Photocopie de la carte d'invalidité en cours de validité						
	Fonctionnaire handicapé avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % ou ayant la qualité de travailleur handicapé Photocopie de l'attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de(s) la carte(s) d'invalidité justifiant de l'incapacité pendant la durée d'assurance exigée						
	Fonctionnaire atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable Photocopie du procès-verbal de la Commission de réforme						

► Déclaration relative au conjoint

Conjoint atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable

Si vous êtes ou avez été marié(e), indiquez le nom et le prénom de votre conjoint ou ancien conjoint

Photocopie du procès-verbal de la Commission de réforme

NOM	PRÉNOM	date et lieu de naissance	date du mariage	date du divorce (le cas échéant)	Date du décès (le cas échant)	
Si vous avez contracté plusieurs unions, indiquez le nom et le prénom de votre (vos) ex-conjoint(s)						
NOM	PRÉNOM	date et lieu de naissance	date du mariage	date du divorce (le cas échéant)	Date du décès (le cas échant)	
NOM	PRÉNOM	date et lieu de naissance	date du mariage	date du divorce (le cas échéant)	Date du décès (le cas échant)	

d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle



▶ Déclaration relative aux enfants

F	NOM	PRÉNOMS	DATE DE	DATE DE DÉCÈS	VOTRE LIEN AVEC	NOM DE FAMILLE		COMPTER LE L'ENFANT
	1 2	NAISSANCE (le cas échéant) 3 4	L'ENFANT (voir ci-dessous)	DE L'AUTRE PARENT 6	a été à votre charge	a cessé d'être à votre charge* 8		
		2	3	-	3	0	,	3
-								

^{*}Si votre enfant est encore à charge, indiquez «à charge».

SI DES ENFANTS SONT NÉS AVANT VOTRE ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, INDIQUEZ LEUR PRÉNOM ET FOURNISSEZ LES PIÈCES DEMANDÉES (art. L. 12-b du code des pensions civiles et militaires de retraite)					
PRÉNOM(S)	PIÈCES JUSTIFICATIVES				
	- Déclaration sur l'honneur indiquant si vous avez bénéficié d'une interruption d'activité au titre de cet enfant (congé de maternité, congé d'adoption, congé parental, congé de présence parentale).				
	IDICAP D'AU MOINS 80 %, INDIQUEZ LEUR PRÉNOM ET FOURNISSEZ LES PIÈCES DEMANDÉES 12 ter du code des pensions civiles et militaires de retraite)				
PRÉNOM(S)	PIÈCES JUSTIFICATIVES :				
	- Photocopie de la carte d'invalidité ; - Déclaration sur l'honneur indiquant les périodes d'éducation de l'enfant à votre domicile.				

Mentions à indiquer et pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

Lien avec l'enfant	Mention à indiquer dans la colonne 5 ci-dessus	Pièce à fournir obligatoirement (articles L. 12 b, L. 18, R. 32 bis, D. 16 et D. 26 du code des pensions civiles et militaires de retraite)
Pour un enfant dont la filiation est établie à votre égard ou à l'égard de votre conjoint	Filiation	Copie du livret de famille tenu à jour ou extrait d'acte de naissance de chaque enfant
Pour un enfant adoptif	Adoptif	Photocopie de l'acte ou du jugement d'adoption
Pour un enfant ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale au profit de vous-même ou de votre conjoint	_	Photocopie du jugement de délégation
Pour un enfant placé sous votre tutelle ou celle de votre conjoint	Tutelle	Photocopie de l'acte de tutelle
Pour un enfant recueilli à votre foyer par vous-même ou votre conjoint	Recueilli	Tout document administratif établissant que l'enfant a été retenu, pendant la durée de neuf ans, pour le versement des prestations familiales ou du supplément familial de traitement ou pour le calcul de l'impôt sur le revenu

Cas particuliers concernant les liens « adoptif », « délégation » et « tutelle » (articles L. 12 b, L. 18, R. 32 bis et D. 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite)

Si, pour justifier de la condition de 9 ans d'éducation, il est nécessaire de prendre en compte des périodes postérieures au 16° anniversaire de l'enfant ou antérieures au jugement d'adoption, de délégation d'autorité parentale ou à l'acte de tutelle, vous devez fournir OBLIGATOIREMENT tout document démontrant que l'enfant vous a permis de bénéficier, pendant ces périodes, des avantages familiaux existant à l'époque (attestation de versement des prestations familiales, certificat de scolarité, contrat d'apprentissage...).

d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un militaire et demande de retraite additionnelle



▶ Déclaration relative à la retraite additionnelle

Votre retraite additionnelle prendra effet au plus tôt le même jour que votre pension de retraite ou

le 1er jour du mois suivant l'âge légal de la retraite(1)

Toutefois vous pouvez en demander le versement à une date ultérieure

	Pour plus d'informations sur la retraite additionnelle, consultez le site internet www.erafp.fr							
G	Je demande le versement de ma retraite additionnelle (cochez la réponse qui correspond à votre choix)							
	□ le p	olus tôt possible	□àla	□ à la date du :				
	L'article 76 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites a institué un régime de retrair additionnel, obligatoire et par points, dont les cotisations sont perçues sur les primes et les avantages en nature no pris en compte dans le calcul de la retraite. Pour obtenir la mise en paiement de la retraite additionnelle, une doub condition doit être satisfaite : être admis à la retraite et avoir atteint l'âge indiqué dans le tableau ci-dessous ⁽¹⁾ . Cependant, la mise en paiement peut intervenir au-delà de cet âge ; les cotisations versées au titre du RAFP depu le 1er janvier 2005 et jusqu'à la mise à la retraite sont prises en compte pour le calcul de la retraite additionnelle.							
			Nais	sance	Âge de la retraite additionnelle			
		(1) l'âge d'ouverture du droit à la retraite additionnelle est progres-	À partir du 1	er juillet 1951	60 ans et 4 mois			
		sivement relevé de 60 à 62 ans		1952	60 ans et 9 mois			
		pour les fonctionnaires nés à compter du 1er juillet 1951,	en 1953		61 ans et 2 mois			
		selon le rythme indiqué dans le	en 1954		61 ans et 7 mois			
		tableau ci-contre	en 1955 ou après		62 ans			
Н		tion relative à d'autr	•			ns suivantes :		
	□ Allocation ton	mporaire d'invalidité		Retraite	du combattant			
	_	•		_	ension de retraite, précisez le rég	rime et la date de		
	Pension milit			mise en pa		jime et la date de		
	☐ Rente de Lég	gion d'honneur ou de la Médaille mi	litaire					
Le Signature :								
A remplir obligatoirement si vous êtes âgé(e) de 55 ans ou plus à la date de mise en paiement de votre pension (exceptions : voir Avertissement en page 2)								
	Je déclare, qu'à la date de mise en paiement de ma pension, j'aurai cessé toute activité rémunérée, salariée ou non salariée, entraînant une affiliation à un régime de retraite de base.					non salariée,		
				Signature :				

Envoyez les pages 4 à 7 de votre demande de pension de retraite et les justificatifs demandés à votre Service de gestion du personnel